

Q. Il y a combien d'années de cela?—R. Sept ans. Je crois que nombre d'animaux sont maintenant expédiés de Québec à Montréal pour être exportés de là.

M. TURNER—Il s'est expédié 2,000 animaux de Québec l'été dernier?—R. Oui; et, il y a quelques années, nous expédions de la Pointe-Lévis.

Par M. Smith :

Q. C'était avant que le commerce ne commençât régulièrement?—R. Non; le commerce régulier se faisait dans le temps. L'expédition des animaux de la Pointe-Lévis résulta du fait que le chemin de fer du Grand-Tronc construisit des bâtiments à cet endroit pour l'expédition des animaux. Ce commerce fait de la Pointe-Lévis fut détruit par le fait que cette partie du port fut constituée en quarantaine. Vous ne pourriez expédier du même quai des animaux déclarés sains et ceux qui ne le sont pas. Les vaisseaux qui avaient traversé l'océan débarquaient leurs animaux au quai de la quarantaine, et il fallait les conduire à une distance considérable du quai à la quarantaine, où ils restaient trois mois. Dès que les animaux débarquaient sur le quai, ils y déposaient leur fumier. Ce fumier était emporté et distribué partout, et il ne fallait pas expédier des animaux déclarés sains du même endroit où des animaux qui ne l'étaient pas étaient débarqués.

Q. La même objection s'offre-t-elle encore à l'expédition du bétail de la Pointe-Lévis?—R. Oui; je me suis opposé, autant que j'ai pu, à l'établissement de la station de quarantaine dans le port de Québec, mais le gouvernement du jour adopta une autre manière de voir. Il imposa la station de quarantaine au port de Québec, alors que cette station devrait être située sur une île quelconque aux environs de la Grosse-Île. De cette façon, si la maladie était parvenue à sortir de la quarantaine, elle serait sortie sur l'île et non pas sur la terre ferme. Ici, la maladie est sortie de la quarantaine, et le gouvernement a dû dépenser \$100,000 pour empêcher qu'elle ne se propageât.

Q. Ceci eut lieu relativement à des animaux malades importés d'Angleterre?—R. Non; ils allèrent chercher leurs animaux dans un endroit pire que l'Angleterre. Ils allèrent à Hambourg et amenèrent des animaux du siège principal même de la maladie. Ils les importèrent à Québec et les débarquèrent au quai; et on dut abattre tous les animaux qui étaient en quarantaine.

Q. Il y a combien d'années de cela?—R. Sept ou huit ans.

Q. Que firent-ils des animaux morts?—R. Ils les brûlèrent et les réduisirent tous en cendres. Antérieurement à cela, ils avaient donné le fumier de ces animaux et l'avaient distribué dans toute la campagne. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu plus de maladies dans tout le pays.

Q. Mais ils ne l'ont pas fait récemment?—R. Oh oui; je le crois. Dans pareil cas à Liverpool, Angleterre, le fumier est apporté au centre du chenal et jeté par-dessus bord. Cela ne pourrait se faire ici, parce que le fumier flotterait et irait à la côte, et la chose serait tout aussi mal qu'avant.

Ceci termine la déposition du témoin.

JOSEPH ADOLPHE COUTURE, inspecteur vétérinaire pour le port de Québec, sous-inspecteur vétérinaire en chef pour le Canada, est rappelé par M. Turner, président de la Chambre de commerce, après le témoignage donné par l'honorable M. Rhodes, témoin qu'on vient d'entendre. Il dépose comme suit:—

Par M. Smith :

Q. Le colonel Rhodes a dit dans le cours de son témoignage qu'il était sous l'impression que parfois on donnait les fumiers de la quarantaine aux cultivateurs de la campagne, qui s'en servaient sur leurs fermes, et qu'il craignait en pareil cas qu'il y eût danger de la contagion parmi les animaux des environs. Pouvez-vous nous dire ce qu'on fait des fumiers des animaux importés en quarantaine ici?—R. Je ferai peut-être aussi bien de vous dire tout ce qui se passe relativement à la quarantaine, ici. Je puis déclarer d'abord qu'on prend et qu'on a toujours pris toutes les précau-